

## **Arrêté d'imposition 2018**

Préavis 2017/06

### **Rapport de la commission des finances**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission des finances, composée de MM. Jacques Loup, Yves Amiet, Matthieu Tombez, Julien Schwab et Henri-Daniel Kolb, s'est réunie le lundi 11 septembre 2017 pour l'examen du préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2018.

Le préavis municipal résume parfaitement la situation financière de la commune.

La suppression de l'impôt communal sur les droits de successions et donations en ligne descendante suit la tendance de nombreuses communes à l'abolir. M. François Haenni, municipal, nous a transmis le détail de la perception de cet impôt pour notre commune.

De 2012 à 2016 elle s'est établie comme suit :

2012 Fr. 4'330.30

2013 Fr. 17'673.60

2014 Fr. 5'894.30

2015 Fr. 5'894.30

2016 Fr. 34'124.10

Concernant l'impôt sur les chiens, la commission abonde dans le sens de la réflexion de la Municipalité. Bien que cette charge est supportable pour notre collectivité, nous espérons également que les propriétaires seront sensibilisés, faute de quoi l'impôt devra être revu lors d'un prochain arrêté d'imposition.

**En conclusion, la commission des finances vous demande :**

**D'accepter le préavis municipal qui maintien le taux communal d'impôts à 67 % de l'impôt cantonal de base.**

**D'accepter la suppression de l'impôt communal sur les droits de successions et donations en ligne descendante.**

**D'accepter les autres éléments de l'arrêté d'imposition pour 2018 tels que proposés.**

La commission des finances

Vully-les-Lacs, le 15.09.2017

Jacques Loup   Yves Amiet   Matthieu Tombez   Julien Schwab   Henri-Daniel Kolb